



***Lettre aux participants aux Assises de l'ADF***

***12-13-14 octobre 2022***

**Madame la présidente, Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les participants aux Assises des départements**

La fédération CGT des services publics s'adresse à vous, pour que les revendications de ses syndicats dans les Conseils départementaux soient présentes pendant vos débats et conclusions.

Vos Assises entendent organiser le débat sur « l'attractivité des territoires et les besoins de recrutement ». D'emblée, disons-le, qu'il s'agisse des départements, des communes comme de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics, l'attractivité pour les personnels n'est pas une question d'image, mais de possibilité de mener une carrière avec une rémunération indiciaire revalorisée (la CGT revendique une augmentation immédiate de 10% du point d'indice). La réalisation des besoins de recrutement devrait passer par une mise en œuvre immédiate des dispositions salariales du « Ségur de la Santé » pour l'ensemble des agents concernés sans oublier les personnels administratifs qui travaillent avec eux. Peut-on considérer une seule seconde que faire travailler gratuitement des bénéficiaires du RSA va améliorer l'attractivité des départements lorsque l'on manque de personnels qualifiés dans de nombreux services ?

Vos Assises entendent placer « les Départements au cœur des réponses aux défis de la France ». Sans entrer dans le débat sur la nature des défis, envisagez-vous de préparer ces réponses en renforçant de manière significative un service public territorial, mis en œuvre par des fonctionnaires territoriaux ? Cependant que signifie parler des besoins de recrutement avec la loi Dussopt, qui organise le démantèlement du statut de la fonction publique, en le transformant en un code qui devient essentiellement un outil de management et de gestion de la masse salariale ?

Vous revendiquez la place des départements pour « mieux agir au service des français » au moment où les présidents de région, s'appuyant sur la loi 3 DS, dont le maître mot est la différenciation, réclament dans le cadre du CNR initié par E. Macron la capacité de créer des normes et des règles régionales. N'en doutons pas, avec la loi 3 DS et l'idéologie qui la sous-tend, de la même manière que le gouvernement Macron-Borne entend soumettre les maires, et pas seulement les maires ruraux, aux intercommunalités, demain les départements deviendront les subsidiaires des régions.

Les « français » dont vous parlez, sans oublier les françaises et l'ensemble des usagers veulent avoir les mêmes droits, le même accès à l'éducation nationale pour leurs enfants, des routes pour se déplacer, des SDIS opérationnels et avec du matériel en nombre pour assurer les missions de la sécurité civile, des services sociaux et médicaux pour être soignés, pris en charge, accompagnés... Ils ne demandent pas des traitements différenciés. Le tryptique républicain Communes – Départements – Etat reste pour nous le système le plus pertinent sur le plan de l'efficacité sociale et de la démocratie pour répondre aux enjeux sociétaux.

Mais pour répondre aux immenses besoins sociaux qui sont là devant nous, il faut résoudre les problèmes de sous-effectifs de fonctionnaires, de formation, de rémunération. A contrario on voit se multiplier les projets de délégations de services publics, de Maisons « France service » qui ne sont rien d'autre que des plates-formes numériques ouvertes pour remplacer les services de proximité indispensables à la réponse aux besoins et pour « agir au service des français ».

La CGT, qui porte des propositions quant à une réforme ambitieuse et solidaire des finances publiques et de la fiscalité locale, revendique des moyens financiers pour les collectivités. Des départements au plus près des besoins des usagers, cela implique le retour à la clause générale de compétence, ainsi qu'un réengagement financier massif de l'Etat, pour permettre le rétablissement de leur autonomie financière. Cela contrairement à la poursuite de la baisse de la DGF, dont un des objectifs est de pousser à la privatisation des services.

Des départements au plus près des besoins des usagers, cela implique un renforcement du réseau routier. A contrario, selon le dernier rapport du Forum économique mondial, la France chute à la 18ème place pour l'état de son infrastructure routière, soit 11 places de moins par rapport à 2018. La baisse des effectifs dans les collectivités accentue cet état de fait, et la Cour des comptes, dans son rapport de mars 2022 sur l'état du réseau routier pointe ce manque de personnel en précisant que le manque d'effectif, ne se traduisait pas systématiquement par des gains de productivité, s'il s'accompagne d'un recours à la sous-traitance, dont les coûts et les avantages ne sont pas objectivés. Aujourd'hui 44% du réseau routier est en mauvais état ou nécessiterait un entretien. Vos Assises doivent aborder les questions environnementales, mais les routes en mauvais état provoquent des émissions supplémentaires de CO2 (jusqu'à 9% en plus), une surconsommation de carburant de 2 à 3%, et une hausse significative des émissions sonores, dues aux accélérations, freinages ... Dans de nombreux départements, des infrastructures dans les collèges sont considérablement détériorées, les services sociaux sont en sous effectifs, les SDIS en incapacité de faire face à toutes les urgences. Qu'est-ce que Mme Borne, qui doit intervenir lors de ces Assises entend apporter pour remédier à ces manquements ? Plus de différenciation, plus de privatisations, plus de mise en concurrence entre les territoires et toujours moins de fonctionnaires ?

Pourtant, et vous êtes plusieurs à le savoir, certains départements ont décidé de réinternaliser les missions d'entretien des routes, ce qui est synonyme d'une plus grande réactivité, d'un coût moindre pour la collectivité, et d'une qualité renforcée. La réponse aux besoins de la population, est fondamentalement liée à un service public mis en œuvre par des fonctionnaires qualifiés, formés, dont la carrière, les traitements, les pensions sont garantis, et dont les missions ont du sens. Il n'y a pas d'autre voie pour « agir au service des français ».